

ANNEXE «A»

(Voir p. 3582)

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1988-1989

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Le MARDI 7 Juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été saisi du Budget des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, a examiné ledit budget et, conformément à son ordre de renvoi du 1 mars 1988, présente le rapport provisoire suivant:

Lorsqu'il a examiné le Budget des dépenses 1988-1989, le comité a, comme d'habitude, ouvert les audiences en présence du président du Conseil du Trésor et a ensuite tenu des réunions portant sur des sujets particuliers. Cette année, le comité a choisi d'examiner les prévisions de dépenses des trois conseils subventionnaires de la recherche, en particulier dans le cadre du programme de subventions de contrepartie annoncé par le gouvernement fédéral en 1986. Le rapport du comité concernant les subventions de contrepartie sera déposé dans les semaines à venir. Le rapport provisoire sur les prévisions de dépenses suit:

M. Mazankowski, qui était président du Conseil du Trésor au moment où le comité a débuté ses audiences, a fourni au comité un résumé du plan de dépenses du gouvernement pour 1988-1989. Il a indiqué que le gouvernement prévoit dépenser 132,3 milliards de dollars. Le gouvernement a indiqué qu'une tranche de 119,4 milliards de dollars représente une hausse de 7,7% sur les prévisions comparables de l'exercice financier précédent. Les 12,9 milliards de dollars qui restent sont réservés aux dépenses supplémentaires et à d'autres provisions, illustrées au Tableau 1. (Voir Annexe A)

Sur les 119,4 milliards, 78,5 milliards ou 65,7% sont affectés aux dépenses législatives. Les frais de dette publique représentent 32 milliards, ou 40% des

dépenses législatives. Les dépenses non-législatives, qui correspondent au montant qu'on demande au Parlement d'autoriser, représentent 41 milliards ou 34,3% du total.

La valeur des postes législatifs cette année représente à peu près la même proportion des dépenses budgétaires qu'au cours des récentes années. Certains membres du comité se sont demandés comment on pourra réduire le déficit annuel si les dépenses législatives occupent une part aussi élevée des prévisions budgétaires annuelles. M. Mazankowski a répondu qu'une bonne partie des dépenses législatives est absorbée par les paiements de transfert aux particuliers et aux gouvernements provinciaux, en particulier au titre de l'aide sociale, de la sécurité du revenu et de transferts fiscaux aux provinces. Il a indiqué que malgré une révision en profondeur des dépenses législatives, il demeure difficile de les réduire parce qu'elles «constituent un mode de vie et font partie de la tradition de partage au Canada». Le comité a fait remarquer que dans le cadre actuel des revenus et dépenses, le gouvernement pourrait avoir de la difficulté à réduire le déficit annuel de 28,9 milliards de dollars aux 19,5 milliards prévus en 1992-1993.

Le comité tient aussi à rappeler au gouvernement des observations qu'il a déjà faites au sujet du risque d'incompatibilité des affectations de crédits annuelles exigées par la loi et des programmes dont les dates de paiement sont incertaines. Le comité a soulevé ce problème dans son Treizième rapport relativement au dépassement des crédits du ministère de l'Expansion Industrielle régionale dans le Budget des dépenses supplémentaire (B), 1987-1988. Dans le même rapport, le comité soulignait également que la politique du gouvernement concernant les «Comptes réels à payer à la fin de l'exercice» est un moyen efficace de surmonter ce problème, lorsque des ministères dépassent leurs crédits à la fin de l'exercice financier et que les affectations de crédits de l'exercice financier suivant sont nécessaires pour compléter les engagements de l'exercice précédent.